



CONSEIL NATIONAL DU SIDA  
11, PLACE DES 5 MARTYRS DU LYCEE BUFFON  
75696 PARIS CEDEX 14  
T. 33 [0]1 40 56 68 50  
F. 33 [0]1 40 56 68 90  
WWW.CNS.SANTE.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

FR

16/05/2012

## LE CONSEIL NATIONAL DU SIDA APPELLE A AMPLIFIER LA RIPOSTE CONTRE LE VIH/SIDA A LA VEILLE DU SOMMET DU G8 DE CAMP DAVID

Le Président de la République participera au sommet du G8 à Camp David les 18 et 19 mai prochains. La présidence américaine du sommet a rappelé, dans la déclaration du 12 avril 2012 publiée lors de la réunion des ministres des affaires étrangères du G8, la nécessité de **soutenir les initiatives en faveur de l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins en matière de lutte contre le VIH/sida**. La présidence américaine a également réaffirmé son appui à l'action du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme auquel les pays du G8 contribuent à hauteur de 78% et dont la France est l'un des principaux contributeurs.

La mobilisation des Etats du G8 apparaît **particulièrement indispensable** pour parvenir à l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins en matière de lutte contre le VIH/sida, conformément aux objectifs du millénaire pour le développement. Or, aujourd'hui, 7,6 millions de personnes éligibles au traitement, dont 5 millions vivant en Afrique, n'ont toujours pas accès à ces médicaments indispensables. Par ailleurs, les coûts des traitements de seconde et troisième ligne, indispensables pour de nombreux patients en échec thérapeutique, constituent un obstacle à l'accès universel pour de nombreux pays à revenu limité.

Pour parvenir à l'objectif de l'accès universel, les investissements consentis chaque année doivent **augmenter de 40% par rapport aux engagements actuels** et atteindre 25 milliards de dollars par an, conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida en juin 2011. Or, le soutien financier international a diminué en 2010, pour la première fois en dix ans, et le Fonds mondial a été contraint d'annuler, l'année suivante, plusieurs programmes de subventions en raison de financements perçus inférieurs aux engagements promis par les donateurs.

Dans un contexte financier complexe, alors que le nombre de nouvelles contaminations par le VIH connaît une diminution, les Etats du G8 doivent **réaffirmer avec force leur engagement** en faveur de la lutte contre le VIH/sida. Promotrice d'une taxe sur les transactions financières, la France doit défendre de nouveaux modèles de financements innovants seuls à même de répondre aux défis considérables de l'accès aux médicaments et de la recherche.

Afin de soutenir et d'éclairer ce positionnement fort de la France, le Président du Conseil national du sida, Patrick Yeni, a adressé aujourd'hui au Président de la République, l'avis *Vaincre l'épidémie mondiale de sida par des investissements innovants*, adopté en octobre 2011 par le Conseil national du sida. Dans cet avis, le Conseil juge opportun la **mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières** pour apporter un complément significatif aux ressources indispensables. Il recommande, en outre, d'engager l'action publique internationale bien au-delà de ce seul dispositif et souligne l'enjeu de la baisse des prix des médicaments, notamment permise par la mise en œuvre de dérogations aux règles relatives à la propriété intellectuelle accordées aux Etats à revenu limité. Ces dispositifs paraissent aujourd'hui indispensables à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

### Contacts :

Julien Bressy, chargé de communication : 01 40 56 68 52 | 06 83 56 15 34 | [julien.bressy@sante.gouv.fr](mailto:julien.bressy@sante.gouv.fr)

Laurent Geffroy, rapporteur : 01 40 56 68 58 | 06 63 93 63 33 | [laurent.geffroy@sante.gouv.fr](mailto:laurent.geffroy@sante.gouv.fr)

Créé en 1989, le Conseil national du sida est un organe consultatif indépendant composé de 24 membres spécialistes du VIH/sida, représentants de la société civile ou militants associatifs.

Le Conseil national du sida émet des avis et des recommandations sur toutes les questions posées par le VIH/sida à la société. Ses travaux sont adressés aux autorités politiques et à l'ensemble des personnes concernées par l'épidémie.

Le Conseil national du sida participe ainsi à la réflexion sur les politiques publiques et œuvre au respect des principes éthiques fondamentaux et des droits des personnes.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.cns.sante.fr](http://www.cns.sante.fr)